



Fiscalité d'un bien vendu par une SCI

Par **geje**, le **13/01/2014** à **22:11**

J'ai acheté il y a 15 ans les parts d'une SCI qui détenait depuis 20 ans déjà un bien immobilier. Aujourd'hui, le bien immobilier est détenu depuis 35 ans dans cette SCI.

La SCI vend le bien immobilier qu'elle détient depuis plus de 30 ans (donc exonération des plus values)

Qu'elle sera la fiscalité me concernant puisqu'il y a transparence fiscale entre la SCI et moi ?

Merci pour votre réponse confirmée par les textes juridiques.

Par **JuLx64**, le **14/01/2014** à **14:06**

En supposant qu'il s'agit bien d'une SCI à l'IR, c'est la date d'acquisition par la SCI qui importe, la SCI est donc exonérée de PV, et vous aussi par voie de conséquence puisqu'elle est transparente.